

AVIS PUBLIC

Règlement 1176-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'encadrer l'hébergement temporaire dans les résidences privées

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une première consultation publique sur ledit règlement entre le 5 janvier 2022 et le 21 janvier 2022;

Que le Conseil a tenu une seconde consultation publique sur ledit règlement entre le 25 janvier 2022 et le 10 février 2022;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 janvier 2022;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 4 avril 2022;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 17 mai 2022;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour de mai 2022

Céline LeBlanc
Greffière